

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 28 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 29

L'an deux mille vingt cinq, le vingt huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le mardi 22 avril 2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Thony CHABOT, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELLIER, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Sébastien HULIN a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Martial CAILLAUD a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT.

Absents excusés : Sarah RENAUD.

Absents : Corinne BRAUD, Stéphanie CHIFFOLEAU, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D28042025_03 : Garantie d'emprunt sollicitée par Vendée Habitat pour le financement de la VEFA de 3 logements PLS-Les Jardins de Marius

Monsieur le Maire explique que la commune des Achards a été destinataire d'une demande de la part de Vendée Habitat sollicitant une garantie d'emprunt à hauteur de 30% du prêt concernant le financement principal d'acquisition en Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 3 logements sur la commune tandis que le Département de la Vendée est sollicité pour les 70% restants.

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu l'article 2305 du Code Civil,

Vu le Contrat de Prêt N°161973 en annexe signé entre : OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE VENDÉE ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de Les Achards accorde à l'unanimité sa garantie à hauteur de 30.00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 555 304,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 161973 constitué de 2 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme maximale en principal de 166 591,20 euros.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est accordée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

La secrétaire de Séance,
Lynda PRUVOST,



Le Maire,
Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 05/05/2025
Au registre